

Prix des lettres : l'indice de la Poste fausse la situation

dossierpolitique

28 septembre 2011 Numéro 14

Prix des lettres. La Poste Suisse se porte bien. Elle vient d'annoncer un résultat semestriel de 550 mio.fr., ce qui augure d'une nouvelle année record. Lorsque des critiques sont formulées à son encontre, que ce soit au sujet du monopole sur les lettres ou des conditions préférentielles dont elle jouit, La Poste se réfère systématiquement à l'indice du prix des lettres. Or, selon cet indice calculé depuis 2006, les prix suisses seraient nettement et systématiquement inférieurs à la moyenne des autres pays européens. Toutefois, le faible niveau des prix dans de vastes pans du marché des lettres, malgré l'absence de pression concurrentielle, laisse subodorer ce que confirme une analyse approfondie de l'actuel indice: la situation est différente de celle à laquelle la Poste voudrait faire croire. L'indice du prix des lettres est biaisé et compare des prestations non comparables.

Position d'economiesuisse

- ▶ Principale consommatrice de prestations postales, l'économie a tout intérêt à ce que la concurrence déploie ses effets dans ce secteur. Aujourd'hui, le large monopole de La Poste fait obstacle à des prix conformes au marché.
- ▶ L'indice du prix des lettres 2011 compare les prestations postales de fournisseurs pourtant guère comparables. Plusieurs facteurs faussent cet indice et altèrent sa valeur probante, dont principalement l'utilisation abusive d'un panier-type suisse pour les pays étrangers, des différences au niveau de la qualité des prestations et des coûts de production ainsi que des cours de change volatils.
- ▶ Au lieu de défendre le statu quo sur la base d'un indice biaisé, il convient d'ouvrir le marché des lettres et d'aménager des conditions équitables pour tous les prestataires. Cela amènera des prix plus avantageux et de meilleures prestations pour les clients, comme le montre l'exemple de l'Allemagne.

L'indice de La Poste est censé attester du faible niveau des prix

► Les arguments de La Poste doivent être remis en question dans l'optique des consommateurs

Dans ses communiqués de presse, La Poste Suisse s'est plusieurs fois référée à l'indice du prix des lettres pour confirmer le caractère avantageux du prix de ses prestations en Suisse¹. La Poste cherche de cette manière à justifier et à cimenter le statu quo. Avec cet indice du prix des lettres, qu'elle détermine en grande partie, La Poste pose les fondements de sa propre évaluation – celle d'un monopole (partiel) qui, au-delà du monopole sur le marché des lettres jusqu'à 50 g, bénéficie de nombreux avantages, comme le fait d'échapper à l'interdiction de rouler la nuit ou dans le domaine de la gestion des adresses. Sur cette base il n'est pas étonnant que les prix de La Poste paraissent avantageux. De plus, cela sous-entend que d'éventuelles critiques seraient infondées. Dans la mesure où la majorité des arguments évoqués par La Poste dépendent de la pertinence de cet indice, il est absolument nécessaire de l'analyser de manière approfondie. Il apparaît rapidement que, pour diverses raisons, il n'est pas très parlant et fait vraisemblablement paraître les prix de La Poste plus attrayants qu'ils ne le sont en réalité. C'est pourquoi il est légitime et essentiel d'examiner sans complaisance les prestations et les arguments avancés par l'entreprise étatique du point de vue des consommateurs et des contribuables, ainsi que de remettre en question la prétendue optimalité de la situation actuelle.

Des différences marquées au niveau de la qualité et des coûts de production

► L'indice du prix des lettres ne tient pas compte des différences entre les marchés postaux

Si l'indice du prix des lettres n'est guère probant, c'est premièrement parce qu'il compare des prestations qui ne sont pas équivalentes. La Poste elle-même admet que cet indice ne reflète pas la situation réelle. En effet, il ne tient pas compte des différences importantes en termes de qualité des prestations et de coûts de production entre les entreprises postales des différents pays. Selon La Poste Suisse² la prise en compte de ces facteurs améliorerait encore son classement à l'échelle européenne. Cette affirmation doit être considérée avec scepticisme.

Coûts de production : ne pas prendre en compte les seuls salaires suisses

► La Suisse offre des conditions optimales pour un service postal rentable

D'après les explications de La Poste, le niveau supérieur des salaires en Suisse renchérit la fourniture des prestations. Ainsi, si l'indice tenait compte des coûts salariaux, La Poste Suisse serait encore mieux classée. C'est exact, mais le cas échéant il faudrait tenir compte de tous les coûts (structurels) liés à la fourniture des prestations. La géographie, par exemple, influe également sur ces coûts. Alors qu'à l'étranger, les régions rurales avec de faibles volumes de courrier induisent des coûts élevés, la Suisse, avec sa petite surface et des trajets par conséquent courts, est avantagée. Une forte densité de population associée

¹ Cf. les articles parus dans la Neue Zürcher Zeitung les 22.08.2010, 25.08.2010 et 21.05.2011. Pour d'autres exemples, cf. Poste (2011). Courrier – Des tarifs avantageux pour un service de premier ordre. Dans : Poste et politique, édition février 2011, téléchargé sur www.poste.ch et <http://www.post.ch/fr/post-positions-papier-publikationen/post-positions-papier-briefpreise-2011.pdf>

² Cf. Poste (2011). Courrier – Des tarifs avantageux pour un service de premier ordre. Dans : Poste et politique, édition février 2011, p. 1

à un important volume d'envois par personne³ constituent des conditions optimales pour fournir des services postaux rentables. Le nombre de lettres expédiées par personne en Suisse a encore augmenté au premier semestre 2011⁴. De plus, les envois en nombre sont fréquents dans notre pays, par exemple en lien avec les assurances maladie ou les votations, ce qui est une pratique moins courante dans d'autres pays. Ces différents facteurs créent des conditions attrayantes pour la fourniture de prestations postales. Ainsi, il n'est pas certain que la prise en compte des coûts de fourniture des prestations renforcerait la position de La Poste Suisse en comparaison européenne. Les seules différences structurelles font qu'une comparaison fondée sur l'indice du prix des lettres donne une image incomplète de la situation.

► Les chiffres portant sur la qualité se fondent sur des relevés de La Poste Suisse elle-même

Qualité : des interrogations sur les mesures

La Poste affirme aussi que le classement de la Suisse serait encore meilleur si la qualité des prestations était prise en compte dans l'indice du prix des lettres. En Suisse, 97 % des lettres en courrier A seraient parvenues à destination en temps voulu, ce qui placerait notre pays (avec le Luxembourg) en tête du classement européen relatif à la qualité de livraison. Il est probablement exact que La Poste Suisse fournit d'excellentes prestations en comparaison internationale, mais des réserves doivent être formulées sur la méthode employée pour mesurer la qualité et effectuer les relevés. Premièrement, une lettre en courrier B délivrée dans les délais en Suisse arrive tout de même plus tard qu'une lettre accusant un léger retard en Allemagne (pas de courrier A ou B), où une lettre postée ne met qu'un jour pour arriver à destination⁵). Deuxièmement, il n'est pas étonnant que les entreprises postales de petits pays comme la Suisse ou le Luxembourg mentionnent ce classement puisqu'elles jouissent d'avantages décisifs en matière de distribution, en raison de la forte densité de population et des faibles distances à parcourir. Troisièmement, ce chiffre de 97 % brandi par La Poste est le résultat de ses propres relevés. Lors d'une évaluation, non représentative, de la qualité de distribution sur 200 lettres en courrier B réalisée en 2008 par le Beobachter, le pourcentage obtenu n'était que de 88,5 %⁶. Il n'est donc pas du tout certain que La Poste Suisse obtienne un meilleur classement si ces différents éléments de qualité étaient pris en compte dans l'indice du prix des lettres. Ce qui est clair, en revanche, c'est qu'il existe d'importantes différences entre les pays et que la comparaison des tarifs au moyen de l'indice du prix des lettres paraît délicate. De plus, la qualité devrait être prise en compte uniformément pour tous les pays et ne devrait pas être mesurée par les entreprises postales elles-mêmes.

³ WIK-Consult (2010) : Der schweizerische Postmarkt im europäischen Vergleich. Studie für Postregulationsbehörde Schlussbericht. Bad Honnef, p. 11-12 ; Bundesnetzagentur Deutschland (2009) : Zwölfte Marktuntersuchung für den Bereich der lizenzpflichtigen Postdienstleistungen, p. 12

⁴ Finanz und Wirtschaft (2011). Briefpost bleibt Kerngeschäft. Edition du 13 août, p. 17

⁵ Deutsche Post (2010). Brieflaufzeiten. Téléchargé sur http://www.deutschepost.de/dpag?tab=1&skin=hi&check=yes&lang=de_DE&xmlFile=link1022896_1022864

⁶ Müller, M. (2008). Grüsse von der Schneckenpost. Téléchargé sur http://www.beobachter.ch/konsum/artikel/b-post_gruesse-von-der-schneckenpost/

Le panier-type utilisé fausse l'indice

► Les distorsions méthodologiques favorisent généralement les résultats de La Poste Suisse

Une autre réserve, bien plus importante, formulée à l'encontre de la représentativité de l'indice concerne la méthodologie. L'utilisation d'un panier-type pour établir cet indice plutôt que le recours à des comparaisons individuelles induit des distorsions. En général, cela avantage les prestations de La Poste Suisse. Le panier-type suisse se réfère implicitement à des normes et à des tarifs suisses.

► Les particularités nationales influencent le panier-type de prestations postales

L'indice établi est un indice dit de Laspeyres, qui sert à comparer des pays et non, comme habituellement, des périodes. Or l'indice de Laspeyres présente déjà des faiblesses lorsqu'il s'agit de comparer des périodes, ainsi que l'explique le professeur Hans Wolfgang Brachinger dans l'une de ses publications⁷. L'indice du prix des lettres est particulièrement concerné par la distorsion résultant de substitutions, qui intervient aussi lorsque l'on compare des pays. Pour établir son indice du prix des lettres, La Poste recourt à un panier-type des catégories de lettres utilisées en Suisse. Ce procédé pose problème à plusieurs égards. Il ne tient en effet pas compte des particularités nationales, comme l'ouverture étroite des boîtes aux lettres en Autriche ou la subvention de l'acheminement de livres en Allemagne, qui biaisent la demande relative aux différentes prestations postales. C'est pourquoi on ne peut pas partir d'un panier-type suisse supposé uniforme pour ces comparaisons.

► Le panier-type est principalement influencé par les prix suisses pour les différentes prestations

Les prix influencent le panier-type

Le panier-type est influencé principalement par les prix suisses des prestations considérées. Si leurs prix relatifs étaient différents, la demande de prestations postales pourrait l'être également. Cela s'avère particulièrement vrai pour la comparaison par pays, dans la mesure où les entreprises postales européennes ont créé des catégories de prix très différentes. Ainsi, l'Allemagne n'a pas de courrier B, et la Suisse se distingue par un tarif unique pour les lettres jusqu'à 100 g. De plus, certains envois acceptés comme lettres à l'étranger sont déjà considérés comme des colis en Suisse.

⁷ Brachinger, H.W., Schips, B. & Stier, W. (2000). Expertise sur la pertinence du « rapport Boskin » pour l'indice suisse des prix à la consommation. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique, p. 2. Téléchargé sur http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/erhebungen_quellen/blank/blank/lik/07.parsys.15122.DownloadFile.tmp/expertiseboskin.pdf

► Le panier helvétique est utilisé à tort pour d'autres marchés

Un exemple permet d'illustrer cette problématique : près de la moitié des lettres expédiées en Suisse dans le segment jusqu'à 100 g pèsent moins de 20 g. Ainsi, même avec cette structure tarifaire, les lettres de moins de 20 g sont donc fortement demandées dans notre pays. Il est donc probable qu'elles le seraient encore plus si leur acheminement était meilleur marché (à l'instar de ce qui se fait dans de nombreux États européens voisins). En Italie, par exemple, deux petites lettres de 20 g coûtent moins qu'une petite lettre de 50 g. Si c'était aussi le cas en Suisse, il y a fort à parier que le volume des lettres de 20 g augmenterait encore et que celui des lettres de 50 g diminuerait, car au moins une partie des lettres de 50 g pourraient être remplacées par des lettres de 20 g. Pour l'indice, cela signifie que l'actuel panier-type suisse sur lequel se fonde l'indice, et par conséquent la comparaison internationale, tend à compter une quantité insuffisante de lettres de 20 g. Et si le nombre de lettres pris en compte dans le panier-type était plus important, la Suisse serait moins bien classée, car à l'étranger, les prix des lettres de 20 g sont nettement inférieurs à ceux pratiqués en Suisse. Supposer que la composition de la demande est identique en Italie et en Suisse n'est pas sérieux et place La Poste Suisse sous un jour exagérément favorable.

► Le courrier postal est limité arbitrairement aux envois jusqu'à 1 kg

Un deuxième biais méthodologique est induit par la limitation arbitraire du courrier postal aux envois jusqu'à 1 kg, alors qu'à l'étranger, les lettres peuvent généralement peser jusqu'à 2 kg. En France, par exemple, les lettres peuvent même aller jusqu'à 3 kg. L'indice du prix des lettres couvre donc le marché du courrier suisse, mais ne tient pas compte du marché français des lettres dans sa totalité. Ne pas prendre en compte des catégories de lettres existant à l'étranger revient à créer une distorsion qui fait obstacle à une comparaison réaliste.

Résultats faussés par les fluctuations des taux de change

Enfin, la pertinence de l'indice du prix des lettres est également réduite par les taux de change utilisés. D'une part, La Poste Suisse a changé de méthode pour le calcul de l'indice du prix des lettres 2011 et, d'autre part, cet indice est très discutable en raison des fluctuations des taux de change – surtout lorsque ces derniers se basent sur des jours de référence.

► Les calculs de La Poste se fondent sur un cours du franc du mois de novembre 2010

L'indice 2011 du prix des lettres a été calculé sur la base des taux de change du 1^{er} novembre 2010. La Poste souligne que « le franc suisse était très fort (...) par rapport à l'euro⁸ » à cette date, ce qui est faux. Un sursaut isolé a été enregistré le 1^{er} novembre 2010 de sorte que cette date n'est pas un jour de référence représentatif pour les cinq monnaies concernées. À aucun moment en 2011, le cours de l'euro, de la livre et de la couronne danoise n'a été aussi élevé que le 1^{er} novembre 2010. L'évolution du taux de change de l'euro entre le 1^{er} septembre 2010 et 2011 est reproduite dans le graphique ci-dessous à titre d'exemple. La situation est d'autant plus piquante que La Poste avait fixé au 15 janvier la date de référence pour le calcul des indices du prix des lettres 2009 et 2010 et s'est donc manifestement écartée de cette pratique en 2011. Le fait de baser les calculs sur un franc faible, comme ce fut le cas le 1^{er} novembre 2010, conduit à une distorsion supplémentaire de l'indice, qui permet à La Poste Suisse de gagner quelques places au classement.

Graphique 1

► Le cours de l'euro était au plus haut le jour de référence choisi et s'est nettement replié par la suite.

Évolution du taux de change de l'euro

Du 1^{er} septembre 2010 au 1^{er} septembre 2011



Source : Swissquote

⁸ Poste (2011). Courrier – Des tarifs avantageux pour un service de premier ordre. Dans : Poste et politique, édition de février 2011, p. 2, téléchargé sur www.post.ch

► La Poste recule de cinq places avec le taux de change de la fin juillet

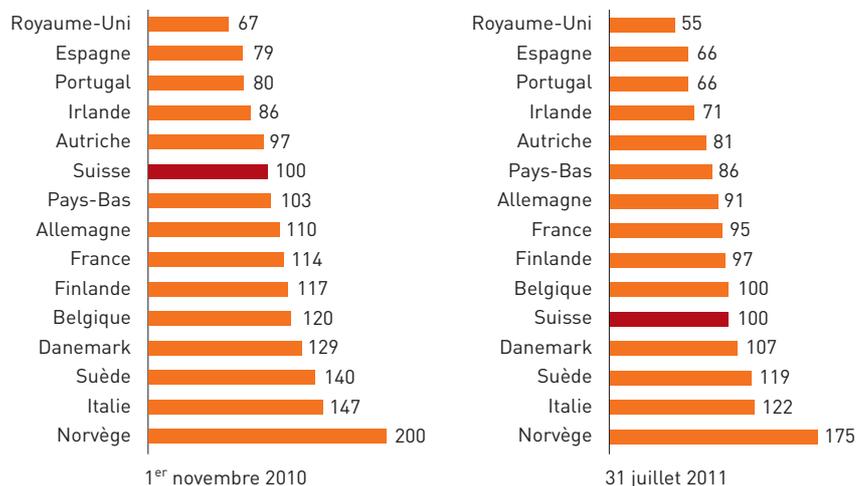
Comme l'illustre le graphique 2, La Poste Suisse se classerait nettement moins bien si le taux de change utilisé pour établir l'indice était celui du 31 juillet 2011⁹. Le seul changement de cours ou de jour de référence la ferait reculer de cinq places, pour figurer au 11e rang sur 15 entreprises analysées – soit en dessous de la moyenne (cf. graphique 2). À relever que cette date est en 2011, contrairement à celle du 1^{er} novembre 2010, et qu'un taux de change de l'euro de 1,1435 n'est pas une valeur extrême, puisque les cours sont presque tombés à la parité en août. Le classement serait encore différent si les calculs se basaient sur les taux de change moyens annuels (du 1^{er} janvier 2011 au 31 août 2011) au lieu de ceux du 1^{er} novembre 2010. Avec ces taux, La Poste Suisse arriverait au 8e rang, soit légèrement en dessous de la moyenne (cf. graphique 2). Les différences de pouvoir d'achat n'ont pas été prises en considération, comme dans la comparaison de prix de La Poste.

Graphique 2

► Le tableau serait tout différent si on utilisait un autre jour de référence le cours de change.

Impact du choix du jour de référence sur l'indice du prix des lettres

Le 1^{er} novembre 2010, le cours de l'euro s'établissait à 1,35 franc, contre 1,14 franc neuf mois plus tard



Source : SIX

Même en admettant que le cours de l'euro ne tombe pas au-dessous de 1,20 d'ici à la fin de l'année, suite à l'intervention de la Banque nationale suisse, avec ce taux de change, La Poste se classe nettement moins bien qu'elle ne l'affirme.

► La Poste a changé de méthode de calcul en 2011

L'utilisation de jours de référence est donc un autre facteur restreignant la valeur probante de la comparaison des prix de La Poste. Selon le cours utilisé, La Poste Suisse se classe mieux ou nettement moins bien. À cela s'ajoute que, pour le calcul de l'indice 2011, La Poste s'est manifestement écartée de la méthode habituelle qui consistait à choisir un jour de référence de la même année, puisque ses calculs se basent sur un taux de change très élevé enregistré l'année précédente. Comme nous l'avons montré, ce changement de méthode a un impact évident sur la position de La Poste Suisse dans l'indice du prix des lettres. Il ressort clairement que l'indice du prix des lettres ne livre pas des indications d'une grande pertinence sur les écarts de prix entre les divers pays. Peu importe que la Suisse se classe au 11e, au 8e, au 10e ou au 6e rang, le fait est que l'indice du prix des lettres, peu fiable, ne permet pas de faire des déclarations sérieuses sur la position de la Suisse dans la concurrence internationale.

⁹ Source : SIX : http://www.six-swiss-exchange.com/services/currency_converter_de.html

Conclusion

► Le choix du panier-type fausse considérablement la comparaison

L'indice du prix des lettres compare des tarifs qui ne sont pas comparables en raison de divers facteurs structurels ainsi que de différences en termes de qualité et de coût des prestations. En outre, l'utilisation de jours de référence pour les taux de change et surtout la composition du panier de prestations faussent considérablement les résultats. Bref, on compare des pommes et des poires, en général à l'avantage de La Poste.

► La mise au point d'un nouvel indice serait fastidieuse

Il serait imaginable de développer un indice plus pertinent, tenant compte de tous les facteurs et permettant ainsi de faire des comparaisons relativement objectives. Un indice représentatif devrait au minimum être calculé sur la base des taux de change moyens sur une période donnée, comme PostReg le fait de façon exemplaire pour ses comparaisons. Utiliser des cours de change journaliers isolés manque de sérieux. L'indice devrait aussi tenir compte des différences au niveau de la composition moyenne de la demande – en Suisse et dans les autres pays concernés – en veillant à les pondérer (de manière identique). Il s'agirait en outre de tenir compte de facteurs complémentaires tels que le volume des envois, la densité de la population et d'autres différences structurelles, afin d'améliorer la valeur informative de l'indice, qui est actuellement biaisé, généralement à l'avantage de La Poste. Enfin, un tel indice ne devrait pas être calculé par La Poste ni sur mandat de La Poste. Avec l'actuel indice du prix des lettres, cette dernière détermine elle-même les critères sur la base desquels elle est évaluée.

► Le monopole pour les lettres jusqu'à 50 g doit être aboli et les conditions doivent être identiques pour tous les prestataires

La prise en compte adéquate de toutes les composantes dans un indice censé refléter de façon représentative les écarts de prix internationaux est une entreprise très ambitieuse. Fondamentalement, la question de savoir s'il est utile d'effectuer une comparaison internationale des prix pratiqués par des entreprises dont certaines sont en situation de monopole (partiel) ou qui l'étaient il y a peu encore se pose aussi, car les structures des monopoles sont en général nettement moins efficaces que celles des entreprises confrontées à la concurrence. Il ne s'agit pas tant de réclamer une autre méthode de calcul de l'indice que d'éliminer les raisons obligeant La Poste à se justifier en publiant un indice. Le monopole pour les lettres jusqu'à 50 g doit être aboli et les conditions-cadre doivent être identiques pour tous les prestataires. Personne ne soulèverait d'objections si le rapport prix-prestations de La Poste et le degré de satisfaction de la clientèle étaient effectivement aussi bons que La Poste l'affirme régulièrement¹⁰. Cela résoudrait aussi les problèmes concernant la transparence des informations et les comptabilisations internes rencontrés dans le cadre de la surveillance de La Poste.

¹⁰ Poste (2011). Courrier – Des tarifs avantageux pour un service de premier ordre. Dans : Poste et politique, édition de février 2011, téléchargé sur www.post.ch ou <http://www.post.ch/post-startseite/post-konzern/post-medien/post-archive/2011/post-info11-unternehmenspraesentation/post-hintergrundinformationen/post-unternehmenspraesentation-zusatzmodul.pdf>, p.30

En Suisse, certains prix ont même augmenté

L'exemple de l'Allemagne montre notamment que la libéralisation totale d'un marché conduit à des prix attractifs. Dans l'Union européenne, les marchés postaux ont été ouverts officiellement le 1^{er} janvier 2011 (dans les faits, l'ouverture intégrale n'est cependant pas attendue avant le 1^{er} janvier 2013¹¹). L'Allemagne a déjà libéralisé le sien au 1^{er} janvier 2008. Ce cas est intéressant, car le marché est comparable au marché helvétique si l'on fait abstraction de la taille et du volume des envois. La perspective de la libéralisation intégrale du marché a certainement exercé des pressions sur les prix bien avant le 1^{er} janvier 2008.

► En Allemagne, les prix pour l'acheminement des lettres ont continuellement baissé

En Allemagne, le prix nominal moyen pour les lettres a continuellement baissé entre 1998 et 2008, de 15 % au total¹². L'ouverture du marché des lettres jusqu'à 20 g est particulièrement intéressante, car cette prestation est clairement la plus demandée et fait explicitement partie du monopole de La Poste Suisse. L'évolution enregistrée dans ce segment montre que le prix réel pour une lettre standard de la poste allemande a reculé de 17 % entre 2000 et 2010. Durant cette période, le prix réel pour l'envoi d'une lettre en courrier A ou B par La Poste Suisse a au contraire augmenté – de 10 % pour le courrier B¹³. Un nombre croissant d'autres prestataires sont présents sur le marché allemand et au moins 94 % d'entre eux offrent une prestation plus avantageuse que la poste allemande dans le segment des lettres. En ce qui concerne La Poste Suisse, on est frappé par le niveau élevé des prix pratiqués, en particulier dans le domaine réservé. Cela ressort régulièrement des comparaisons de prix effectuées par l'autorité de régulation postale PostReg pour les lettres de 20 g. Le monopole de La Poste Suisse sur les lettres jusqu'à 50 g représente les trois quarts environ du marché postal¹⁴.

► La position de force de La Poste est encore renforcée par des avantages exclusifs

PostReg souligne qu'il ne faut pas compter sur une concurrence sérieuse sur le marché des lettres helvétique aussi longtemps que le monopole sera maintenu. Le marché restant est trop étroit – avant tout parce que les autres prestataires de services devraient d'abord mettre en place des infrastructures dont La Poste dispose déjà¹⁵. L'État renforce aussi la position de force de La Poste également hors du domaine réservé par la loi en accordant des avantages à La Poste Suisse : elle est la seule entreprise à ne pas être soumise à l'interdiction de circuler la nuit, ce qui lui procure un avantage par rapport à ses concurrents. Cette situation est choquante si l'on considère le bénéficiaire record de La Poste et le fait que le secteur d'activité PostMail (marché des lettres) a généré près de 200 mio.fr. de bénéfice.

¹¹ Dans de nombreux pays, le délai est prolongé jusqu'au 1^{er} janvier 2013 par le biais d'une réglementation d'exception. Des obstacles concrets doivent en outre être surmontés. En Autriche par exemple, certaines boîtes aux lettres doivent encore être modifiées pour pouvoir être accessibles aux prestataires privés. Ces adaptations prendront environ deux ans.

¹² Agence fédérale des réseaux d'Allemagne (2009). Douzième étude de marché pour le segment des services postaux soumis à licence

¹³ Sources : Taux d'inflation : Statistisches Bundesamt Deutschland, Office fédéral suisse de la statistique. Prix des lettres : www.post.ch, www.deutschepost.de, journal télévisé suisse du 1.7.2003, téléchargé sur <http://www.videoportal.sf.tv/video?id=a107eb78-a98a-428e-9f86-4cbcd9631844>, Stern (2002). Première baisse des frais de port, téléchargé sur <http://www.stern.de/wirtschaft/news/briefgebuehren-post-senkt-erstmal-porto-295590.html>. Informations confirmées par l'Agence fédérale des réseaux d'Allemagne (2009). Douzième étude de marché pour le segment des services postaux soumis à licence

¹⁴ PostReg (2010). Rapport d'activité 2010, p. 4

¹⁵ Rapport de gestion de La Poste 2010, p. 156 (et 57)

► Une libéralisation bénéficierait à l'ensemble de l'économie et à tous les consommateurs

Une libéralisation intégrale du marché et la définition de conditions uniformes offriraient une protection plus efficace, plus simple et plus avantageuse contre des prix excessifs, tout en garantissant à la clientèle (privée et commerciale) un rapport qualité/prix durablement attrayant. Les clients privés profiteraient non seulement de tarifs moins élevés pour l'envoi de lettres, mais aussi de la réduction des frais de port des entreprises – par exemple pour l'envoi des relevés bancaires – et qui sont en fin de compte également à leur charge.

Pour toutes questions :

claudio.schilter@economiesuisse.ch

stefan.vannoni@economiesuisse.ch

dominique.rochat@economiesuisse.ch

economiesuisse, Fédération des entreprises suisses
1, carrefour de Rive, case postale 3684, 1211 Genève 3
www.economiesuisse.ch